

**SYNDICAT MIXTE
DES BASSES VALLEES ANGEVINES
ET DE LA ROMME**

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 FEVRIER 2026**

PROCES VERBAL

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

SOMMAIRE

N°	DOSSIERS	PAGES
1	Introduction	
1.1	Validation du compte-rendu du 28 novembre 2025	4
2	Dossiers en exergue	
2.1	Compte de gestion 2025 ;	5
2.2	Compte administratif 2025	6
2.3	Budget supplémentaire 2026	8
2.4	Ligne de trésorerie 2026/2027	10
2.5	Avancée de l'étude bilan-évaluation du contrat territorial Eau (CT-eau) 2021-2026 et préparation de la nouvelle stratégie pour les accords de territoire (AT) à l'horizon 2027-2032	12
3	Fonctionnement du syndicat et représentations	
3.1	Convention financière relative à la réalisation de l'étude bilan des contrats territoriaux Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme (2021-2026) et l'écriture du prochain accord de territoire	13
3.2	Remise d'ouvrage des travaux 2024 & 2025	14
3.3	Rapport d'activité 2025	16
3.4	Renouvellement Marchés assurantiels	17
4	Ressources Humaines	
5	Finances	
6	Prévention des Inondations	
6.1	Avancées des projets PI	18
7	Gestion des Milieux Aquatiques	
7.1	Avancées des travaux GEMA	21
8	Liste des actes signés	27
9	Questions diverses	27

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

*Séance du jeudi 12 février 2026 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 9h30 – Fin de séance à 11h45*

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; MME Sylvie FOUCHER ;
M. Jean-Philippe PREZELIN ;
M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;
M. Yves BERLAND (arrivée à 10h40) ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques (départ à 11h35) ;
MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; M. BIROT
Philippe ; MME Joeline ALLUSSE ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;
MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;
M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. Jérôme ALLAIN ;
M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; MME Rachel SANTENAC ; M.
BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; M. Jérôme
PRAULT ; MME Géraldine COMMERE ; M. Hugo RAGEYS.

Le conseil a nommé secrétaire, M. GENEVOIS Jacques.



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le vendredi
13 février 2026.**

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

INTRODUCTION

M. PAVILLON accueille les participants à ce nouveau comité syndical et les remercie de leur présence.

Le quorum est atteint.

M. PAVILLON remercie l'investissement des délégués. Leur implication dans la politique de l'eau et leur volonté d'apprendre et de comprendre.

M. PAVILLON remercie l'ensemble des techniciens avec lequel les délégués ont travaillé pour leur travail au quotidien, avec toutes les difficultés inhérentes à leur travail, notamment les questions foncières (emprises publiques/privées) et l'obtention de trophées.

M. PAVILLON remercie également les vice-présidents qui se sont investis et plus particulièrement ceux qui arrêtent mais qui, en concertation avec le SMBVAR, il sera réfléchi à une possibilité d'implication différente pour pouvoir notamment garder « la mémoire » de ces six dernières années.

APPEL NOMINAL

M. PAVILLON procède à l'appel des délégués titulaires et suppléants. Il précise les membres excusés.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. PAVILLON propose que l'ordre alphabétique soit utilisé pour la nomination au poste de secrétaire.

De ce fait, il nomme M. GENEVOIS Jacques.

Point 1.1

VALIDATION DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

M. PAVILLON présente le compte rendu de la séance du 28 novembre 2025. Il demande s'il y a des remarques.

Aucune remarque n'est émise.

M. PAVILLON procède au vote.

Le Comité valide le précédent compte-rendu à l'unanimité.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Compte de gestion 2025
Délibération N°2.2

Référence : DEL 2026 01
Point en exergue – Compte de gestion 2025

Rapporteur : Le Président, M. PAVILLON

EXPOSE

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2025, et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actifs, l'état du passif, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations, le Comité Syndical :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERE

Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2025 de Madame le Trésorier Principal du Service de Gestion Comptable d'Angers ;

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le Compte de Gestion 2025.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2026 01 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Sortie de M. PAVILLON (Président) pour le vote du Compte administratif 2025 à 9h45.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Compte administratif 2025 Délibération N°2.3

Référence : DEL 2026 02
Point en exergue – Compte administratif 2025

Rapporteur : François BOET, 1^{er} vice-président

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (le Syndicat) a été créé en avril 2018. Il assure la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour le compte de ses quatre membres : Angers Loire Métropole, Vallées du Haut Anjou, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

Le périmètre du Syndicat s'étend sur cinq grandes entités hydrographiques (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km². Le Syndicat a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le Syndicat anime aussi un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines. Fin 2025, il admet un effectif de 6 employés (6 ETP).

En 2025, des chantiers de restauration des milieux aquatiques ont été menés par le Syndicat et des études réalisées pour préparer les futurs travaux. Deux études de diagnostics de bassins versants ont été lancées sur le Pont-Rame et le Brionneau pour préparer le futur programme d'actions du Syndicat.

Ces travaux et études sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire le Syndicat finançant le reste à charge. En 2025, pour permettre la réalisation des travaux de restauration du Piron à Champigné, le Syndicat a intégré le programme européen Life Revers'eau, porté par la Région des Pays de la Loire et bénéficie d'un financement européen. Ce chantier a aussi fait l'objet de financement privé, au travers de la participation de la Fondation Vinci, permettant de diminuer le reste à charge du Syndicat.

Concernant la prévention des inondations, des projets portés dans le cadre du PAPI des Basses Vallées Angevines ont été réalisés et subventionnés par le FPRNM et le FEDER. Ainsi, après plus d'un an de travail, janvier 2025 s'est ouvert sur le mois de la commémoration de la crue de 1995 et s'est terminé le 4 février 2025 par une journée de clôture dédiée à la rivière. Plus de 1 300 personnes ont pu profiter d'un parcours initiatique pour appréhender les inondations, participer à des conférences, des expositions photos et des diffusions de reportages.

Le résultat 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement qui est essentiellement dû à un décalage de rendu d'études en 2026, ce qui a entraîné des décalages de paiement en 2025 et à une non consommation des résultats antérieurs, l'équilibre budgétaire étant respecté entre dépenses et recettes.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2025 font apparaître :

- un excédent de 199 220,66 € en section de fonctionnement ;
- un excédent de 7 970,30 € en section d'investissement.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

DELIBERE

A – Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2025 après examen ;

B – Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs, et arrête le résultat de clôture l'exercice 2025 à 207 190,96 € se décomposant comme suit :

	Résultats de clôture de l'exercice 2024	Part affecté à l'investissement 2025	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de Clôture de l'exercice 2025
Investissement	4208,30		3 762,00	0,00	3 762,00	7 970,30
Fonctionnement	189 464,56	0,00	1 513 792,12	1 504 036,02	9 756,10	199 220,66
Total	193 672,86	0,00	1 517 554,12	1 504 036,02	13 518,10	207 190,96

C – Constate que le solde des restes à réaliser ainsi que la couverture des besoins de financement de la section d'investissement sont néants, et que le résultat global de 2025 et celui de la section d'investissement sont positifs, et,

1) Reporte l'ensemble du résultat de fonctionnement au budget supplémentaire 2026 ; soit 199 220,66 € en report de fonctionnement au compte 002 « résultats de fonctionnement reporté »

2) Reporte l'ensemble du résultat d'investissement au budget supplémentaire 2026, soit 7 970,30 € en report de recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

D - Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le Compte Administratif 2025. Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2026 02 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Retour de M. PAVILLON après le vote à 9h50.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Budget supplémentaire 2026 Délibération N°2.4

Référence : DEL 2026 03
Point en exergue – Budget supplémentaire 2026

Rapporteur : M. PAVILLON, Président

EXPOSE

Un Budget Supplémentaire est nécessaire pour prendre en compte la reprise des résultats 2025 en section de fonctionnement et d'investissement après le vote du Compte administratif, ainsi que l'inscription au budget 2026 de nouvelles dépenses et recettes.

En 2026 des dépenses supplémentaires sont à inscrire au budget, permettant la prise en compte de dépenses engagées mais non terminée en 2025 :

Ainsi au titre de l'année 2026, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 62268 « Autres honoraires, conseils » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 23 681,83 €.

Ainsi au titre de l'année 2026, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 611 « Contrats de prestations de services » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 100 173,00 €.

Ainsi au titre de l'année 2026, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 615232 « Entretiens et réparations sur bien immobiliers - Réseaux » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 11 837,37 €.

Des dépenses complémentaires, au titre de l'année 2026 sont mises en place en section de fonctionnement et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs pour un montant de 43 528,46 € inscrits sur la ligne 6261 « Frais d'affranchissements ».

Sur le chapitre globalisé 012 – charges de personnels pour un montant de 15 K€ inscrits sur la ligne 64132 « Personnel non titulaire – SFT et indemnités de résidence ».

Sur le chapitre globalisé 67 – charges spécifiques pour un montant de 5 K€ inscrits sur la ligne 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ».

Ainsi, en section de fonctionnement, pour équilibrer ces dépenses, des recettes supplémentaires sont prévues :

- Le résultat de 2025 à reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 est de 199 220,66 € ;

Ainsi, en section d'investissement :

- Le résultat de 2025 à reporter en recettes d'investissement au compte 001 est de 7 970,30 € ;
- Pour équilibrer ces recettes supplémentaires, des dépenses supplémentaires :
 - Sont inscrites sur la ligne 2088 « Autres immobilisations incorporelles » (Chapitre 20 – Autres immobilisations incorporelles) pour 7 970,30 € ;

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Vu le vote du Compte de Gestion en date du 12 février 2026,

Vu le vote du Compte administratif en date du 12 février 2026,

DELIBERE

Approuve le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2026.

	Chapitre	Imputation	Dépenses	Recettes	Solde	
Section de fonctionnement	011	D 615232	11 837,37			
	011	D 611	100 173,00			
	011	D 62268	23 681,83			
	011	D 6261	43 528,46			
	Chapitre 011			179 220,66		
	012	D 64132	15 000,00			
	Chapitre 012			15 000,00		
	67	D 673	5 000,00			
	Chapitre 67			5 000,00		
		002	R 002		199 220,66	
Total section de fonctionnement			199 220,66	199 220,66	0,00	
Section d'investissements	20	D 2088	7 970,30			
	Chapitre 20		7 970,30			
		001	R 001		7 970,30	
Total section d'investissement			7 970,30	7 970,30	0,00	

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver le budget supplémentaire 2026. Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2026 03 - Le conseil adopte à l'unanimité.

M. PAVILLON félicite M. DEGRIECK pour l'obtention de son diplôme de pilote de drone. Il y a un fort intérêt pour le SMBVAR à développer des compétences en interne pour la communication et la capacité de la structure à être autonome. Cela permet une certaine réactivité dans la production d'images.

Une discussion s'engage autour de la réglementation sur l'utilisation d'un drone.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Ligne de trésorerie 2026/2027 Délibération N°2.5

Référence : DEL 2026 04
Point en exergue – Ligne de trésorerie 2026/2027

Rapporteur : M. PAVILLON, Président

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) dispose de subventions importantes venues d'organismes partenaires notamment de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire, l'Union européenne, via le Fond Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et le Life Revers'eau et l'Etat via le Fond pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Ces subventions alimentent le budget du SMBVAR mais ne sont versées qu'après la constatation du service fait et dans un délai pouvant aller de plusieurs mois à deux ans.

Dans ce contexte la trésorerie du SMBVAR se retrouve déficitaire rapidement le temps de récupérer ces subventions. Afin d'éviter une sollicitation supplémentaire des intercommunalités membres, le bureau a approuvé une proposition d'ARKEA pour 400 000 € sur 12 mois le 5 juillet 2018. La ligne de trésorerie est reconduite annuellement par délibération.

La banque ARKEA a remis une offre pour une ligne de trésorerie de juin 2026 à juin 2027 dont le détail est présenté ci-dessous :

- Montant : 400 000 €
- Commission d'engagement : 500 €
- Durée : 12 mois
- Périodicité : trimestrielle (sans capitalisation des intérêts)
- Base de calcul : Exact/360
- Commission de non utilisation : Néant
- Index : TI3M flooré à 0 + 0.75 %

Conditions financières :

Index	Marge
TI3M	+ 0.75 %

Versement des fonds : Sans frais

- Montant minimum : 10 000 €
- Modalités : par l'Espace Client en J avant 15h et en J+1 après 16h
- Remboursement des fonds : Sans Frais
- Modalités : par l'Espace Client, en J avant 11h30
- Facturation des intérêts : J-1
- Jour de tirage : Inclus
- Jour de remboursement : Exclu

Considérant l'offre d'ARKEA du 02 février 2026 annexée ;

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Vu la délibération DEL 2018 18 prise par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme le 17 mai 2018, approuvant l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 € et la proposition d'ARKEA ;

DELIBERE

Approuve la ligne de trésorerie pour un montant de 400 000 € ;

Approuve la proposition d'ARKEA pour une durée de 12 mois avec possibilité de prorogation ;

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2026 et suivants.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée de valider la ligne de trésorerie 2026/2027.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2026 04 - Le conseil adopte à l'unanimité.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Point 2.5 : Avancée de l'étude bilan CT'Eau 2021-2026 et préparation de la nouvelle stratégie pour les accords de territoire (AT) à l'horizon 2027-2032

Présentation : M. PAVILLON, le Président

Présentation par Mme PARELLE et Mme RIOBE :

Etude de bilan et d'évaluation du contrat territorial eau 2021-2026 et préparation de la nouvelle stratégie pour les accords de territoire à l'horizon 2027-2032

- Durée de l'étude : 10 mois – janvier à octobre 2026
 - Phase 1 : Bilan évaluatif du CT Eau 2021-2026
 - Phase 2 : Révision de la stratégie sur la période de 6 ans 2027-2032, avec 2 accords de territoires eau de 3 ans (2027-2029 ; 2030-2032)
 - Phase 3 : Elaboration d'un programme d'actions
 - Phase 4 : Elaboration d'outils pour le suivi du prochain programme
- Bureau d'étude : CEREG
- Budget : 77 875,00 € HT, soit 93 450 € TTC
- 3 février 2026 : COPIL de lancement et réunion participative



M. BLONDET remarque qu'il y avait plus de participants à la réunion participative portée par le SMBVAR/CD49 qu'aux ateliers portés par le SMBAA. Il complète en indiquant qu'autour de sa table de travail, il y avait des élus novices, et qu'il se demandait comment faire pour acculturer/former les nouveaux élus sachant qu'il n'y a pas de tuilage ancien/nouveau élu ?

Il conclut en indiquant l'importance d'avoir des universitaires autour de la table et de travailler avec, notamment le GIEC Pays de la Loire, qui vient de produire un rapport sur l'eau sur le territoire.

M. PAVILLON complète la réflexion en demandant comment accueillir les nouveaux élus ? Comment les former ? Il indique qu'il y a un vrai enjeu sur la formation des élus dans le domaine de la politique de l'eau, mais qu'il y a un tronc commun à avoir et après une formation en lien avec les spécificités du territoire. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur les anciens élus pour le passage de relais, la formation et la mémoire des événements.

Cette formation des élus doit être organisée entre les EPCI et les syndicats locaux.

M. PREZELIN indique que sur le prochain mandat, il faudra faire attention aux horaires des comités syndicaux. En effet, il y a des renouvellements avec beaucoup de « jeunes professionnels » qui vont intégrer des listes et qui n'auront pas les mêmes disponibilités.

M. PAVILLON intervient en expliquant que sur le SMBAA c'est le soir et qu'il y a des difficultés pour obtenir le quorum. Il y a donc les horaires qui peuvent être un frein, mais aussi l'intérêt des

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

délégués à la matière. Il est donc nécessaire de prendre le temps d'expliquer la représentation dans les syndicats de rivière, le rôle, les fonctions, les actions, pour avoir des élus impliqués et engagés.

Mme LECOURT demande si les commissions géographiques existeront toujours. Il n'est pas prévu de changement de la représentation dans les statuts.

Convention financière relative à la réalisation de l'étude bilan des contrats territoriaux eau des basses vallées angevines et de la Romme (2021-2026) et l'écriture du prochain accord de territoire Délibération N°3.1

Référence : DEL 2026 05

Fonctionnement du syndicat et représentations – Convention financière relative à la réalisation de l'étude bilan des contrats territoriaux eau des basses vallées angevines et de la Romme (2021-2026) et l'écriture du prochain accord de territoire

Rapporteur : M. PAVILLON, Président

EXPOSE

Dans le cadre de l'animation des Contrats Territoriaux Eaux des Basses Vallées Angevines et de la Romme (BVAR) signés en 2021 et 2024, le Département du Maine et Loire et le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme ont piloté la réalisation d'un programme de travaux sur la période 2021-2026. Ces travaux avaient pour objet d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et d'atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Le contrat 2024-2026 arrivant à son terme, il est important de faire un bilan des opérations qui ont été réalisées sur l'ensemble de la période entre 2021-2026. Cela permettra de mesurer l'impact que les actions des deux contrats ont pu avoir sur les milieux, de déterminer pourquoi certaines actions n'ont pas été mises en place et quelles seraient les actions à prévoir pour continuer à restaurer les milieux pour atteindre les objectifs de la DCE. La préparation de la future programmation des accords de territoire 2027-2029 et 2030-2032 sera aussi l'occasion de travailler sur l'adaptation de nos stratégies d'interventions en fonction des enjeux de notre territoire.

Ainsi, une convention est mise en place entre les deux animateurs du contrat afin de définir les modalités de répartition de la prise en charge financière des frais inhérents à la réalisation de cette étude bilan et écriture du nouveau contrat.

Le SMBVAR, en charge de la consultation des bureaux d'études, a missionné le cabinet GREG dès le 5 janvier 2026 afin de réaliser l'étude bilan du Contrat territorial Eau 2021-2026, de proposer une stratégie cohérente d'intervention et de travailler aux futures programmations 2027-2029 et 2030-2032.

Le suivi de l'étude sera réalisé conjointement entre les deux collectivités. Les conclusions de l'étude seront présentées au comité de pilotage du CT EAU BVAR.

Le montant estimé de l'étude est de 83 300 € HT, soit 100 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude s'établit ainsi :

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Organisme	Taux d'aide/de participation	Montant
Agence de l'Eau	50 % du TTC	46 725 €
Région Pays de la Loire	30 % du TTC	28 035 €
SMBVAR	10 % (50% du reste à charge)	10 000 €
Département	10 % (50% du reste à charge)	10 000 €

Ainsi, il est convenu que le Département de Maine-et-Loire participe à hauteur de 10% du coût de l'étude dans la limite de 10K€.

Le SMBVAR effectuera une demande de versement au Département correspondant à sa participation financière après réception des aides publiques demandées par le Syndicat.

Vu le projet de convention annexée,

DELIBERE

Approuve la convention financière relative à la réalisation de l'étude bilan des contrats territoriaux eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme (2021-2026) et l'écriture du prochain accord de territoire ;

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2026 et suivants.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée d'approuver la convention financière relative à la réalisation de l'étude bilan des contrats territoriaux eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme (2021-2026) et l'écriture du prochain accord de territoire.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2026 05 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Validation des remises d'ouvrages dans le cadre des travaux GEMA 2024&2025 Délibération N°3.2

Référence : DEL 2026 06

Fonctionnement du syndicat et représentations – Validation des remises d'ouvrages dans le cadre des travaux GEMA 2024&2025

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme porte des actions de renaturation des cours d'eau qui se réalisent sur des terrains privés. Le Syndicat, en amont des travaux, signe une convention relative aux travaux et de remise d'ouvrage aux propriétaires riverains avec les propriétaires concernés par les travaux.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Au terme des travaux de renaturation, une procédure de remise d'ouvrage est réalisée permettant d'acter le transfert de propriété de l'ouvrage concerné et ainsi d'acter le transfert de la responsabilité associée.

En 2025, au terme des travaux débutés en 2024 et finalisés en 2025 4 ouvrages ont fait l'objet d'une remise :

- Ouvrage de franchissement (buse) avec masque sur le ruisseau du Tremblay à Bécon-les-Granits sur la parcelle F0609 au propriétaire suivant M. BREHERET ;
- Ouvrage de franchissement (passerelle piétonne) sur le ruisseau de la Lugrie sur la parcelle ZR11 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage de franchissement (pont cadre) sur le ruisseau de la Lugrie sur la voie communale reliant le lieu-dit la Lugrie à la D190 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage busé sur le ruisseau de la Lugrie sur la parcelle RZ17 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;

En 2025, au terme des travaux réalisés en 2025, 6 ouvrages ont fait l'objet d'une remise :

- Ouvrage de vidange de plan d'eau sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un passage busé annelé de 2 m et de diamètre de 1 000mm sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A309 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un passage busé annelé de 4 m et de diamètre de 1 000mm sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un merlon de séparation entre l'étang et le ruisseau de Marcé sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292, A 293, A294, A295, A298, A299, A300, A301 et A302 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un chemin de 4 m de large pour véhicules et engins sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle YA41 au propriétaire suivant : Commune de Seiches sur le Loir ;
- Un chemin piétonnier de 3 m de large sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle YA41 & A650 au propriétaire suivant : Commune de Seiches sur le Loir.

Considérant la convention de travaux et de remise d'ouvrage aux propriétaires riverains adoptée en Bureau Syndical le 08 décembre 2022 ;

Considérant l'intérêt qu'a le Syndicat à encadrer la remise des ouvrages réalisés ;

DELIBERE

Acte la remise des ouvrages et le transfert de propriété associé pour les ouvrages suivants :

- Ouvrage de franchissement (buse) avec masque sur le ruisseau du Tremblay à Bécon-les-Granits sur la parcelle F0609 au propriétaire suivant M. BREHERET ;
- Ouvrage de franchissement (passerelle piétonne) sur le ruisseau de la Lugrie sur la parcelle ZR11 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage de franchissement (pont cadre) sur le ruisseau de la Lugrie sur la voie communale reliant le lieu-dit la Lugrie à la D190 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

- Ouvrage busé sur le ruisseau de la Lugrie sur la parcelle RZ17 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage de vidange de plan d'eau sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un passage busé annelé de 2 m et de diamètre de 1 000mm sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A309 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un passage busé annelé de 4 m et de diamètre de 1 000mm sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un merlon de séparation entre l'étang et le ruisseau de Marcé sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292, A 293, A294, A295, A298, A299, A300, A301 et A302 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un chemin de 4 m de large pour véhicules et engins sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle YA41 au propriétaire suivant : Commune de Seiches sur le Loir ;
- Un chemin piétonnier de 3 m de large sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle YA41 & A650 au propriétaire suivant : Commune de Seiches sur le Loir.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée de valider la remise des ouvrages dans le cadre des travaux 2024&2025.

Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2026 06 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Rapport d'activités 2025 **Délibération N°3.3**

Référence : DEL 2026 07
Fonctionnement du syndicat et représentations – Rapport d'activités 2025

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le règlement intérieur du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme prévoit l'envoi aux membres d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du dernier compte administratif. Ce rapport d'activités est l'occasion de s'arrêter sur les accomplissements du Syndicat et d'apporter ces informations de manière pédagogique à nos membres.

L'activité de l'année 2025, est présentée sous forme d'un rapport divisé en trois parties :

- la Vie du Syndicat
- la Gestion des Milieux Aquatiques
- la Prévention des Inondations.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Un ensemble d'indicateurs est présenté en dernière page.

Ce rapport a été transmis en amont de la réunion et est proposé à la discussion et à la validation.

DELIBERE

Approuve le rapport d'activités 2025 annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. PAVILLON propose donc à l'assemblée de valider le rapport d'activité 2025.
Il demande s'il y a des remarques. Il passe au vote. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

DEL 2026 07 - Le conseil adopte à l'unanimité.

Une présentation communicante est faite en séance à destination des délégués pour rapporter les actions du Syndicat.

M. GENEVOIS indique que c'est important que le SMBVAR rapporte les actions aux communes pour favoriser la visibilité.

M. BLONDET complète en indiquant que c'est essentiel de communiquer sur ce que l'on fait. Il serait intéressant d'envisager des réceptions de travaux pour communiquer.

Un débat s'engage sur la thématique de la communication.

M. PREZELIN indique que les rapports d'activités du Syndicat ne sont pas présentés lors des conseils communautaires. Mme FOUCHER intervient pour indiquer que cela a été fait au début pour présenter le SMBVAR, le fonctionnement et l'organisation les actions.

M PAVILLON indique qu'il y a un manque d'intérêt pour la question par les instances et que le SMBVAR doit travailler la question de la visibilité auprès de ses membres.

Point 3.4 : Renouvellement des marchés assurantiels

Présentation : M. PAVILLON, le Président

Mme RIOBE indique qu'il y a quelques marchés assurantiels qui vont faire l'objet d'une consultation en 2026 et que cela pourrait avoir une incidence sur le budget au regard du contexte assurantiel actuel :

- assurance responsabilité civile, flotte automobile, juridique et dommage aux biens ;

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

- assurance statutaire sur la couverture des arrêts/absence pour l'employeur.

Point 6.1 : Avancées des projets préventions des inondations

Présentation : M. PAVILLON, le Président

Mme GUTIERREZ présente les actions 2026 :

- ✓ Mise en ligne de vidéos « inondation » : M. BLONDET demande à recevoir par mail les liens vidéo pour les diffuser.



Mise en ligne de 4 vidéos « inondation »

I.41 Réaliser une vidéo pour expliquer à la population l'organisation d'une CCM



Exercice PCS « inondation » sur Cantenay-Epinard

Vidéo de 9min : <https://www.youtube.com/watch?v=RvwmlgQw4M&t=48s>



La culture du risque sur Durtal

Vidéo de 13min : <https://www.youtube.com/watch?v=CjzuZk8YVWA>

I.19 Organiser un évènement pour les 30 ans de la crue de 1995



Vidéo de 3min20 : <https://www.youtube.com/watch?v=7HYhr3ydyvY>



Vidéo de 13min35 : <https://www.youtube.com/watch?v=qKCBHvjmRjI>

- ✓ Stage 2026 :
 - Collaboration avec ESAIP : accueil de 4 étudiants ingénieurs pour un projet tuteuré
 - Recenser et analyser les dispositifs de protection des habitats face aux inondations et contacter les entreprises
 - Organiser la Journée de la résilience 2026 pour former élus et agents en urbanisme sur ces dispositifs (salon / showroom) – la date envisagée est le 13/10
 - Stage de 6 mois : Cédric TRIBOUT, Université de Pau (M2 Géographie) :

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

- Faire un premier bilan du PAPI des BVA en menant une enquête auprès de la population et de l'ensemble des parties prenantes (80%)
- Formuler des propositions pour mettre en œuvre la Journée de la résilience 2027 auprès du grand public (20%)

✓ Le 27 janvier 2026 s'est déroulé le Comité de pilotage annuel du PAPI des BVA : 40 participants

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des 5 ans de mise en œuvre du PAPI
- Calendrier d'élaboration du prochain PAPI
- Elargissement du périmètre PAPI
- Bilan de l'année 2025
- Un résumé de l'état d'avancement a été présenté :
- Taux de réalisation actuel 55% : 49 actions réalisées ; 22 actions en cours ; 15 actions à initier ; 3 actions annulées.

✓ Mme GUTIERREZ indique qu'il y a une modification du calendrier prévisionnel PAPI 2 : le calendrier évolue en fonction des décisions prises et d'une future rencontre avec l'autorité environnementale le 18 février 2026. Des échanges avec l'état, ce dernier souhaite que le SMBVAR s'oriente sur la construction d'un PAPI et non pas d'un PEP.

Arrivée de M. BERLAND (10h46).

La question a été soulevée de l'élargissement du périmètre du PAPI dans le cadre de réflexion en amont ?

Elargissement du périmètre PAPI ?



En effet, la commune d'Erdre en Anjou présente des problématiques d'inondation. Ainsi, des questions ont émergé sur leur intégration dans le PAPI porté par le SMBVAR. Finalement après discussion avec l'Etat, Erdre en Anjou intégrerait le projet de PEP porté par le Syndicat de l'Oudon. Néanmoins, une question a subsisté : la commune d'Erdre en Anjou est sur 3 bassins versants dont la commune de la Pouèze (qui est sur le BV du Brionneau, et donc sur le territoire du SMBVAR) : donc les futurs travaux relevant de la compétence GEMA pourront éventuellement intégrer l'accord de territoire à venir ; et pour le reste des actions (une étude de ruissellement, diagnostics de vulnérabilité, etc.) relevant du programme du PEP OUDON, les actions pourront être développées sur l'ensemble du territoire administratif de la commune (indépendamment du territoire hydrographique), comme c'est déjà le cas sur Nantes.

Il n'y a donc pas de volonté d'aller sur un élargissement du périmètre du PAPI des Basses Vallées Angevines.

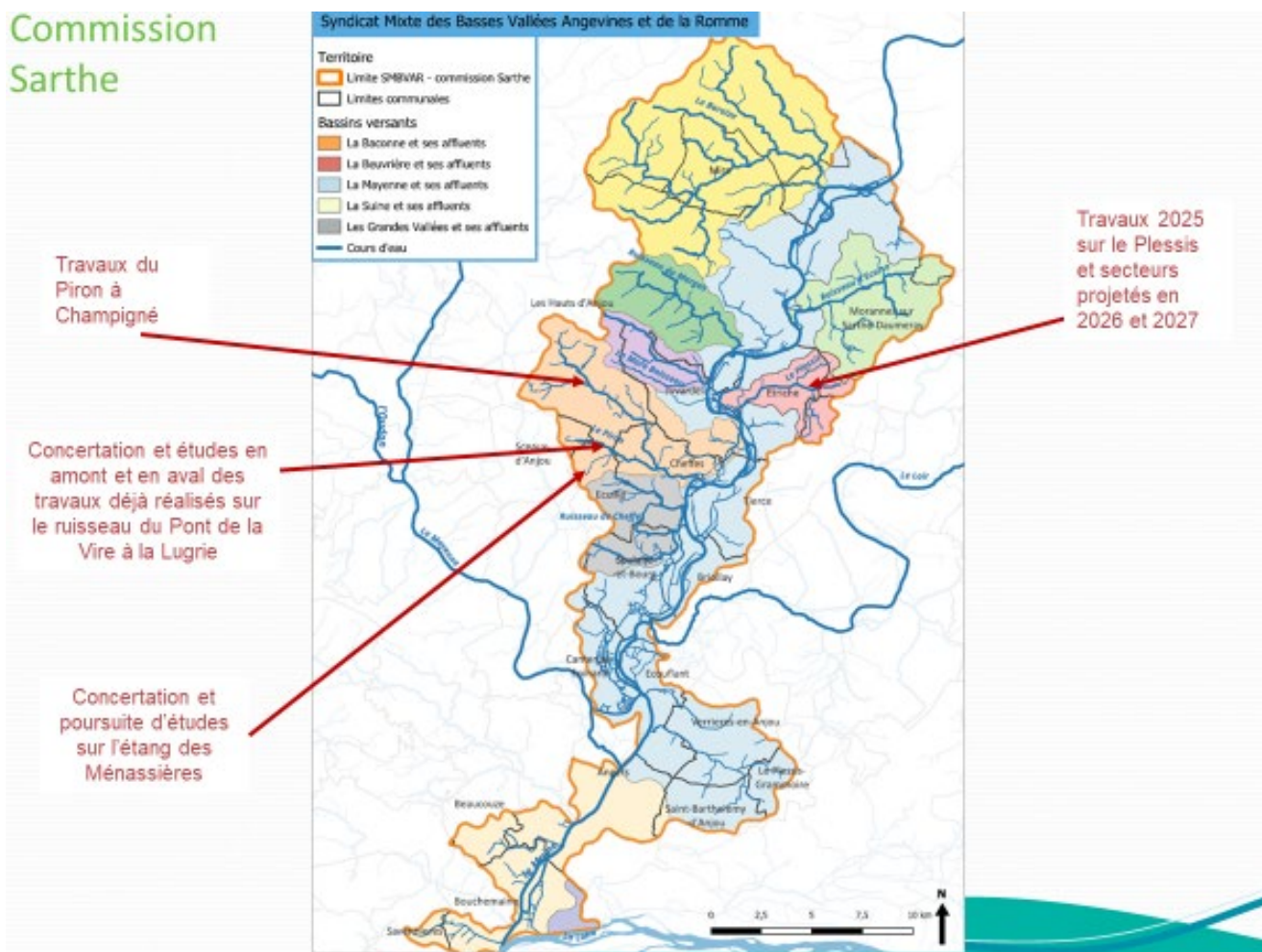
M. BLONDET indique qu'il y a eu une réunion avec la DDT sur la prévention des inondations lors de laquelle il a été indiqué que le seuil de vigilance allait être diminué. La DDT demandait donc l'avis de la commune. Pour la commune de Cheffes, M. BLONDET a indiqué que cette décision était contreproductive car si la vigilance jaune est aussi basse, les gens vont angoissés plus rapidement. De plus, cela pourrait lancer un message négatif. Les habitants pourraient percevoir ce phénomène négativement alors que ce sont des inondations « normales » sur le territoire. M.PAVILLON complète en indiquant qu'il y a sûrement un côté assurantiel à prendre en compte en ce qui concerne la prévention.

Point 7.1 : Avancées des avancées des travaux GEMA

Présentation : M. PAVILLON, le Président

Commission Sarthe/Maine :

- ✓ M. PRAULT présente les avancées sur son territoire :



Travaux sur la restauration du Piron à Champigné

Les travaux concernant la restauration du Piron sont terminés. Au terme de l'action, les résultats sont :

- 1 plan d'eau supprimé
- 2 ouvrages infranchissables supprimés
- 1347 ml de cours d'eau restaurés
- 3,8 ha de zones humides restaurés

Les prestations non réalisées dans le cadre des travaux seront transférées à la commune et réalisées par ID VERDE (aménagement paysagers). Cela concerne notamment les ouvrages de franchissement pour conserver une cohérence d'ensemble dans le projet d'aménagement, sans perte de financement pour la commune.

Le chantier bénéficie d'une forte visibilité et des visites ont été et sont organisées pour valoriser le projet (ESA, SDGRE, OFB/DDT, réseau AGMA...).

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Le SMBVAR prévoit de candidater aux trophées LIFE ARTISAN.

Enfin, une vidéo de communication est en cours de réalisation et un plan de gestion différencié va être défini en lien avec la LPO et la commune pour une gestion intégrée du site.

Concertations et études en cours autour de la Lugrie

Des travaux sont envisagés sur le secteur de la Lugrie avec une intervention sur 1 800 ml de cours d'eau et des actions éventuelles sur 4 étangs

- ✓ M. DEGRIECK présente les travaux

Plessis



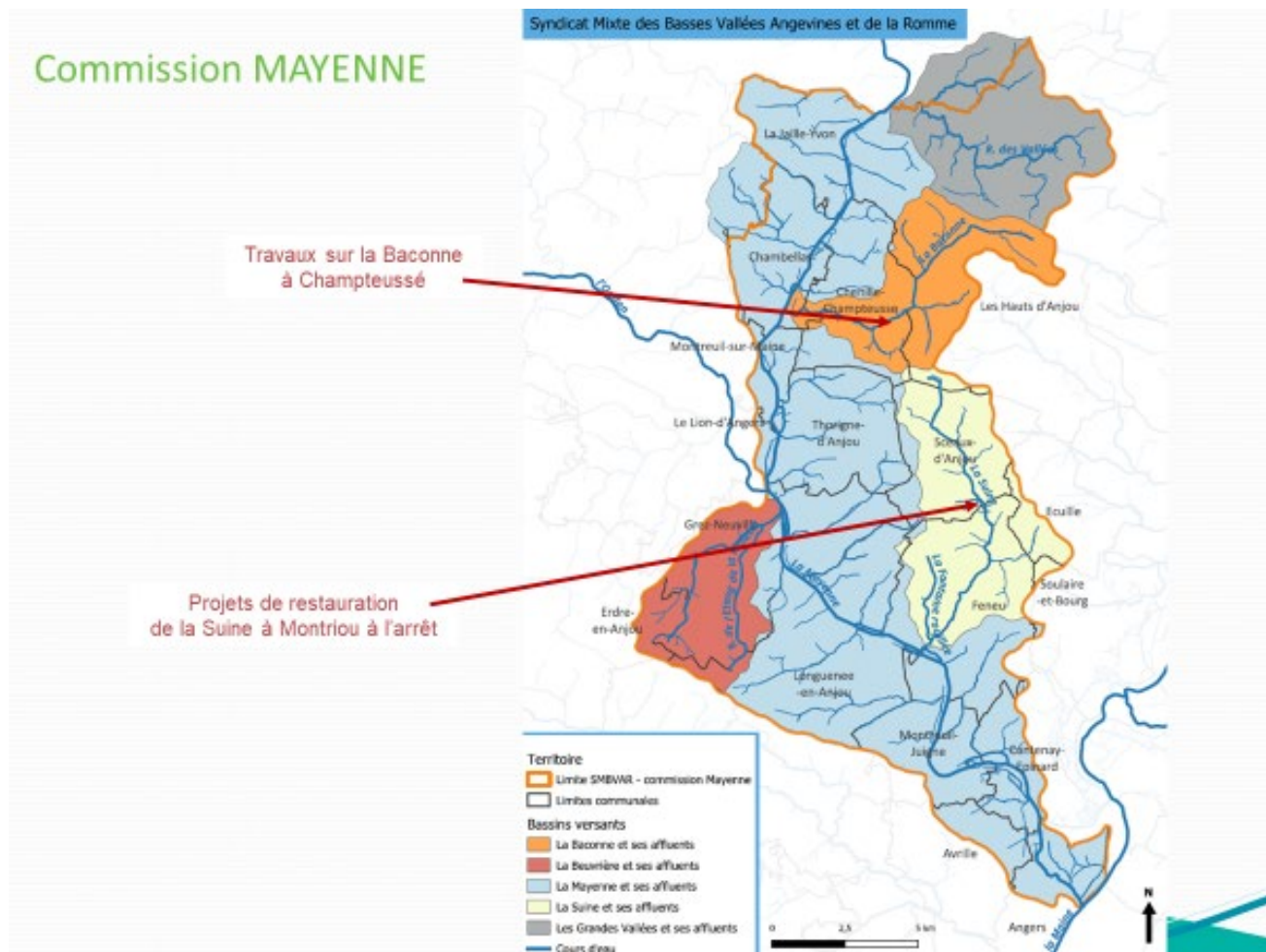
Pour 2026 : intervention potentielle sur 690 ml avec une remise du tracé dans les limites cadastrales.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

M. DEGRIECK, indique, suite aux discussions sur la formation des élus, de l'existence depuis 2021, d'un outil disponible sur internet et gratuit pour les élus : Eau TV qui diffuse des webinaires à destination des élus mais aussi des acteurs de l'eau.

Commission Mayenne :

M. PRAULT présente les avancées sur son territoire :



Travaux sur la Baconnière à Champteussé

Resserrement du lit actuel sur 748 ml avec création de banquettes et recharge granulométrique

- Création d'habitats
- Oxygénation
- Autoépuration
- Augmentation niveau d'eau à l'étiage
- Ralentissement de l'eau

Le projet de restauration de la Suine à Monriou est à l'arrêt.

La DDT a mis en demeure les propriétaires de l'étang de mettre l'étang en conformité. Le SMBVAR ne va donc plus pouvoir intervenir.

Etude préalable à la restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant du Brionneau

Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic

Bibliographie – Etat des lieux

Expertise des cours d'eau - Prospection exhaustive des cours d'eau (~ 100 km)

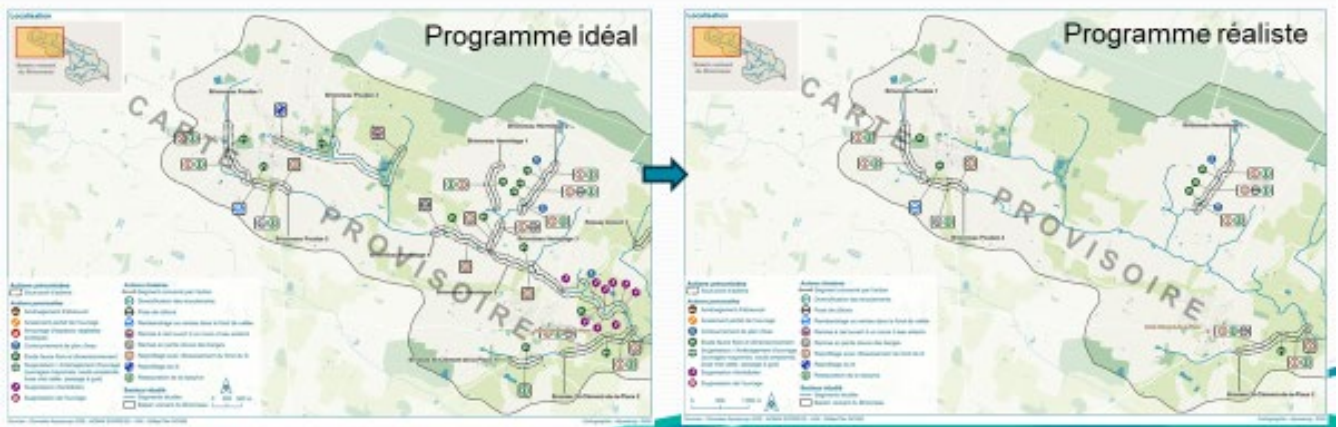
Phase 2 : Elaboration d'un nouveau programme d'actions (2x 3ans)

Proposition d'actions et hiérarchisation

Estimation financière et mise en place d'indicateurs de suivi

↳ COTECH en mars

↳ Concertation pour travaux 2027



Maitrise d'œuvre pour la restauration du ruisseau des Quatre Planches

Etude avant-projet : proposition de scénarios avec modélisation hydraulique

Retour ENEDIS : absence du réseau HTA

COTECH le 20 février 2026 : discussion concernant l'aménagement du bassin d'eaux pluviales

Avancement du projet mené par le Collège TES

L'objectif est la mise en dialogue des acteurs dans un contexte d'absence de SAGE.

Un projet d'enquête est portée sur la zone horticole de St-Gemmes-sur-Loire : mettre à jour les enjeux du dialogue entre les acteurs de la plaine à propos de la gestion de l'eau

M. PAVILLON indique que c'est la seule zone du département où il n'y a pas de SAGE et donc de cadrage autour de l'eau et donc pas d'obligation de dialogue.

Il est important d'avoir des instances de dialogues.

La concertation doit être élargi sur le territoire, notamment sur le Brionneau. Il faut 10 ans pour construire un SAGE, c'est très long. Il faut nécessairement être accompagné et accompagner les associations environnementales, la chambre d'agriculture, le GAB Anjou, et peut-être conclure sur une instance de dialogue multi acteurs transposables sur un autre territoire.

Il y a encore deux ans de travail.

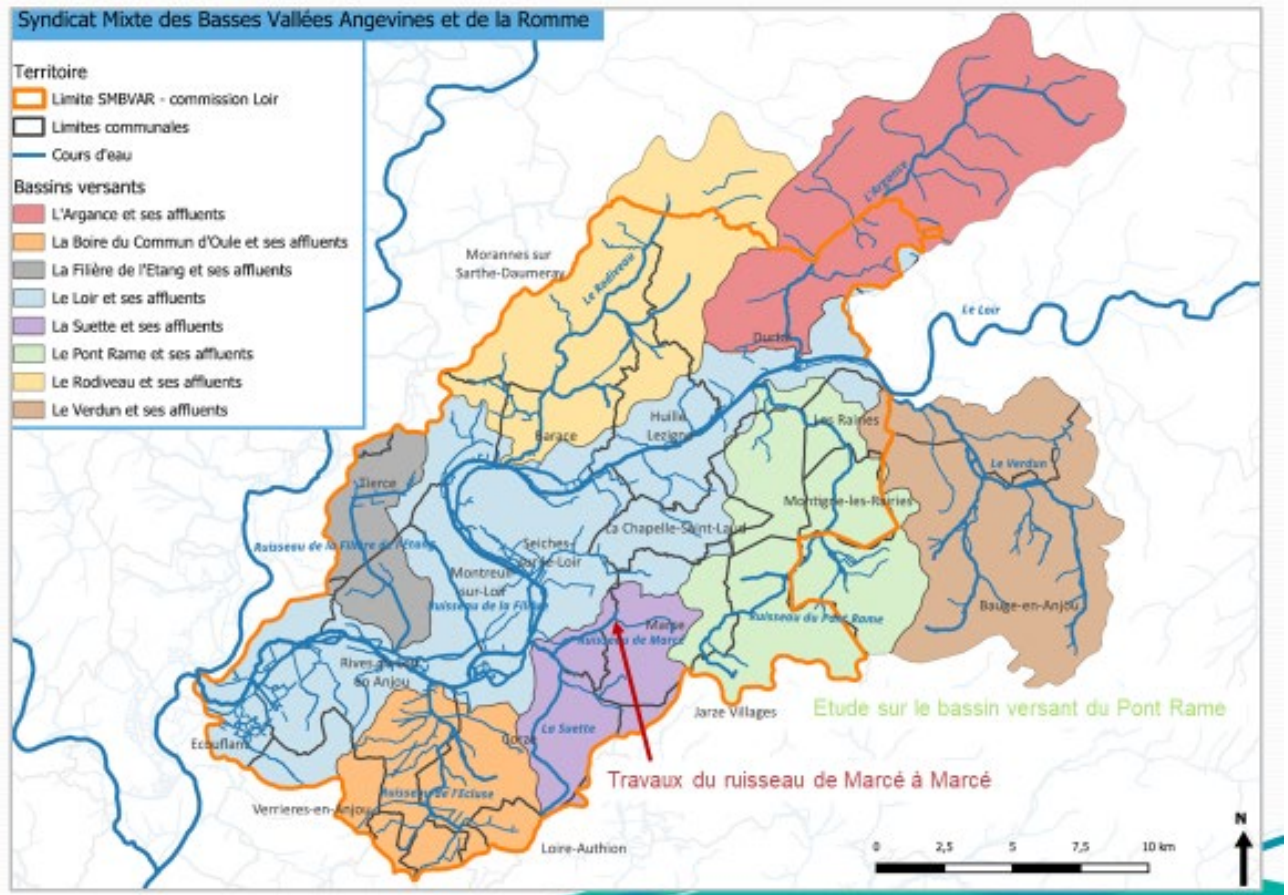
COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Départ à 11h35 de M. GENEVOIS.

Commission Loir :

M. DEGRIECK présente les travaux

Commission Loir



Bilan bassin versant de la Suette :

- ✓ Ruisseau de Marcé à Marcé et Seiches sur le Loir : réalisation des interventions suivantes
 - 2022 2700 ml
 - 2025 690 mlSoit 3390 ml d'un seul tenant
- ✓ La Suette à Corzé
 - 2023 Les sources de la Suette 1570 ml

Soit sur l'ensemble du bassin versant de la Suette un linéaire de restauration réalisé en 6 ans de 4960 ml.

Bassin versant du Pont Rame :

Le diagnostic initial de ce bassin versant a été réalisé en mai/juin 2025. La restitution de l'état des lieux a été réalisé en octobre 2025.

Depuis, le dimensionnement du premier projet sur ce bassin versant est en cours ainsi que l'écriture du programme d'action pour intégrer le prochain accord de territoire 2027-2032.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

Les premières rencontres avec les propriétaires sont en cours de réalisation pour les secteurs projetés en 2026 / 2027 pour un premier grand projet de 3 à 5 km.

Le SMBVAR ambitionne la réalisation d'un projet vitrine en 2026 sur le ruisseau de Chambiers avec un cours d'eau appartenant à la commune de Léznigné, une forêt appartenant à Durtal, et un des propriétaires riverains qui sont d'accord pour des travaux. La concertation se poursuit donc pour définir un projet ambitieux.

LISTE DES ACTES SIGNES

TYPE	PARTIES PRENANTES	DOSSIERS
SUBVENTION	Fonds Barnier	Demande de subvention Animation 2026
		Demande de solde : Vidéo de crises
COMMANDE PUBLIQUE	CEREG	Etude bilan
RESSOURCES HUMAINES	Courrier de recrutement	Pascale GRESENGUET
	Arrêtés télétravail	Anne-Laure RIOBE, Elodie GUTIERREZ, Bertrand DEGRIECK, Léa PARELLE Jérôme PRAULT & Pascale GRESENGUET

Aucune remarque n'est émise.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 12h15.

Le secrétaire de séance,
M. Jacques GENEVOIS

Le Président,
M. Jean-Paul PAVILLON